

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POURSUIT SON EXPANSION

Le Conseil de développement du Pays viennois a tenu sa dernière réunion publique de l'année, à la salle des fêtes de Vienne.

Près de 120 personnes ont assisté à cette dernière séance publique de l'année. Au programme : informer les habitants sur le rôle de cette instance, les travaux déjà engagés et ceux à venir... Ont été également évoqués les thèmes de réflexion déjà engagés par le groupe tels que le Plan de déplacements urbains, le Programme local de l'habitat, le commerce (Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce), l'aménagement de la plaine de Saint-Exupéry ainsi que la culture à l'échelle de ViennAgglo et du Pôle Métropolitain. Ensuite, de nouveaux sujets de réflexion ont été présentés : le traitement et la valorisation des déchets, la création de centrales villageoises de production d'électricité photovoltaïque, l'organisation et l'implantation des zones d'activités. Le conseil a dressé un bilan très posi-



© PATRICE AMBROSIONI
Thierry Kovacs, président de Viennagglo a salué l'intérêt du travail réalisé par le Conseil de développement

tif des quatre séances d'informations réalisées en 2016. « Près de 500 personnes ont assisté à ces rencontres, précise Karine Le Borgn' chargée de mission. 50 personnes souhaitent participer à certaines réflexions du groupe et 16 ont même émis le souhait d'intégrer le Conseil qui en compte actuellement 36. »

Un travail portant sur la structure du conseil sera également mené avec l'élaboration d'un plan d'actions afin de favoriser la diversité. « Il serait souhaitable que davantage de femmes participent à ce

groupe (20 % actuellement) et plus de jeunes, évoque Karine Leborgn'. Toutes les communes devraient

être représentées puisqu'il manque aujourd'hui des représentants de Seyssuel, Villette-de-Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Septème et Luzinay. La diversité des profils est nécessaire pour le conseil soit représentatif de la population du territoire.» Disposant également d'un rôle d'information, le conseil détaillera la loi NOTRe et la réforme territoriale lors d'une réunion publique programmée le 17 janvier prochain, à 18 h 30, à la salle des Fêtes de Vienne.

■ **Patrice Ambrosioni**

Plus d'informations : cdd.viennagglo.fr.

Force de propositions

Encadré par la loi Voynet de 1999 et l'article 88 de la loi NOTRe, le Conseil de développement est une instance participative composée de citoyens. Il constitue une force consultative de propositions et accompagne ViennAgglo dans les actions qui relèvent de son domaine de compétence. Lieu d'information, d'échange et de réflexion, il a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets de l'agglomération et les enjeux qui se posent à l'échelle du Pays viennois, du Pôle Métropolitain et au-delà. Il apporte aux élus une aide à la décision et coopère même avec les Conseils de développement du Grand Lyon, de Saint-Etienne Métropole et de la Capi.